

N/REF : 17/12/2024 18H09 C:000053 I:02436
V/REF : AC/C08328
V/Email reçu le Mardi 17/12/2024 a 18H09

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ROX
IMMEUBLE : ROSEAUX - ROX
2/3, RUE DE LA RIVIERE
.
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le

09 Avril 2025

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 3 RIVIERE - MME FRIOT 06 86 28 25 85
PORTE 6
MOTIF : RADIATEURS QUI NE FONCTIONNENT PAS DANS LES CHAMBRES
Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 23/12

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

CONTRÔLE DE L'INSTALLATION CHAUFFAGE

CONSTAT: LES 8 RADIATEURS DU LOGEMENT CHAUFFENT MAL

PRÉCONISATION: PRÉVOIR DÉSEMBOUAGE RÉSEAU CHAUFFAGE

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 31/12

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

RÉALISATION D'UN DESEMBOUAGE INTÉGRAL DU CIRCUIT CHAUFFAGE

CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT : TOUS LES RADIATEURS CHAUFFENT

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 07/01

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

CONTROLE DES RADIATEURS

CONSTAT : LES RADIATEURS CHAUFFENT MAL, LA CHAUDIERE EST BRUYANTE ET LE

DISCONNECTEUR EST DÉFAILLANT

REMARQUE : IZI CONFORT DOIT INTERVENIR LE 08/01 POUR ENTRETIEN

CHAUDIERE, LE NUMÉRO DU TECHNICIEN A ÉTÉ LAISSÉ AFIN QU'ILS PRENNENT

CONTACT AVEC LUI

AUTRE REMARQUE : SUSPICION DE DÉPÔTS QUI A DU SE DÉCOLLER ET ENCRASSER

LE RÉSEAU

NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 13/02

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
DÉPOSE RADIATEUR
INJECTION PRODUIT INHIBITEUR
REPOSE RADIATEUR
REMISE EN EAU
VIDANGE ET REMPLISSAGE CIRCUIT CHAUFFAGE
RÉGLAGE ET ÉQUILIBRAGE DES RADIATEUR
PURGE RADIATEURS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 13/03 POUR VIDANGE DU CIRCUIT AVEC INJECTION
DE PRODUIT INHIBITEUR AFIN DE PROTÉGER LE CIRCUIT

INTERVENTION DU 13/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU CIRCUIT CHAUFFAGE
VIDANGE ET RINÇAGE INTEGRAL DU CIRCUIT DE CHAUFFAGE
EQUILIBRAGE DES 8 RADIATEURS
NETTOYAGE DES TETES OPERCULE DU ROBINET THERMOSTATIQUE DE LA CHAMBRE
INJECTION PRODUIT INHIBITEUR
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 19/03/25 a 09H58 Mme AS DARIY
MG LCOMPTER Email envoyé le 14/02/25 a 12H15 Mme AS DARIY
MG LGESTION Email envoyé le 13/01/25 a 12H07 Mme AS DARIY
PRÉVOIR INJECTION PRODUIT X400 ET LAISSER TOURNER LE CHAUFFAGE DURANT
4 SEMAINES
PRÉVOIR A LA SUITE UNE VIDANGE DU CIRCUIT AVEC INJECTION DE PRODUIT
INHIBITEUR AFIN DE PROTÉGER LE CIRCUIT
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS
AT LCOMPTER Email envoyé le 02/01/25 a 11H38 Mme AS DARIY
1712 : MSG REP
Suite a donner : OUI. Le 13/02/2025 a 15:23

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 23/12	1	54,72		54,72
1,00	PBS113-Désembouage install. chauffage T4	2	295,48		295,48
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 07/01	3	54,72		54,72
2,50	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 13/02	4	54,72		136,80
8,00	PBS130-Rinçage radiateur	50	60,19		481,52
TOTAL H.T.					1023,24
T.V.A. a 10,00%					102,32
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>1125,56</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.